

La conjuration d'Isbrand Daux

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CONJURATION D'ISBRAND DAUX

I

Le récit de la conjuration par laquelle Isbrand Daux, bourgmestre de Lausanne en 1588, voulut secouer la domination bernoise et rétablir dans notre ville le régime savoyard, pourrait remplir un volume entier. Aussi ne prétendons-nous pas considérer cette affaire dans toutes ses parties, et d'ailleurs les faits essentiels sont déjà connus. Nous nous attacherons plutôt à quelques particularités moins étudiées jusqu'à présent ¹.

*
* * *

La ville de Lausanne souffrit économiquement d'une manière sensible de la conquête bernoise. La suppression du culte catholique avait entraîné la disparition de commerces et d'industries qui n'avaient plus d'écoulement, et l'isolement dans lequel le Pays de Vaud se trouva accentua cette déchéance. L'éloignement de la cour de Savoie contribua lui aussi à une diminution de l'activité économique, et le changement de régime atteignit particulièrement la noblesse et la haute bourgeoisie, qui avaient bénéficié des revenus inhérents aux grandes charges de la cour et aux principaux emplois publics. Quelques-uns trouvèrent une compensation dans l'administration de la ville enrichie par les deux Largitions, mais dans le pays, les plus hautes fonctions étant dévolues à des fils de famille bernois et les plus beaux revenus s'en allant au bord de l'Aar, nombre de familles vaudoises se trouvèrent au bout d'un certain temps en fâcheuse situation.

¹ Nous avons utilisé, pour une partie des pages qui suivent, des notes de MM. Benjamin Dumur et Bernard de Cérenville.

Ce fut là certainement l'une des causes d'un mécontentement partiel que l'on peut discerner déjà bien avant la conjuration d'Isbrand Daux.

A ces causes économiques, d'autres vinrent s'ajouter. La ville de Lausanne qui avait si longtemps bataillé avec les évêques pour ses libertés et ses franchises les voyait peu à peu diminuer ou rendues illusoires par les mesures du gouvernement bernois, et plusieurs en vinrent à regretter la douceur du régime épiscopal. On sait enfin que quelques-uns restaient secrètement attachés à l'ancienne religion, et ce fut probablement le cas notamment d'Isbrand Daux.

C'est ainsi que peu à peu se forma dans l'ombre un parti hostile qui n'attendait pour se déclarer qu'une occasion propice. « Lausanne, dit M. Berthold van Muyden ¹, traitée en province sujette, avait incontestablement le droit de chercher à reconquérir sa liberté, et Berne ayant usé de ruse et de violence pour imposer sa domination — ajoute cet historien — il n'y avait rien de surprenant à ce que le parti des mécontents usât des mêmes procédés à son égard. » Ces mécontents se tournaient tout naturellement vers le duc de Savoie qui n'avait jamais possédé Lausanne, à la vérité, mais qui, pendant plusieurs siècles, l'avait tenue dans sa sphère d'influence, comme diraient les diplomates d'aujourd'hui, et qui n'avait jamais abdiqué ses prétentions sur l'ancienne cité épiscopale.

On peut saisir, dans la période troublée de 1560-1564 qui aboutit au traité de Lausanne entre Berne et le duc de Savoie, des traces certaines de ce mécontentement. Certain jour de juillet 1564, on trouva affiché sur la façade de l'Hôtel-de-Ville un placard accusant le bourgmestre François Seigneux, seigneur de Vufflens, de préparer la reddition de la ville au duc de Savoie. C'était une calomnie, et par un décret

¹ B. van Muyden, *Pages d'histoire lausannoise*, p. 161.

du 21 juillet Leurs Excellences de Berne en disculpèrent complètement ce gentilhomme ¹. Mais il n'y avait probablement pas de fumée sans feu, et cet incident doit, à mon avis, être rapproché de la lutte singulièrement âpre que deux ans auparavant la ville de Lausanne avait soutenue contre noble Sébastien Loys pour la possession du château de Menthon ², qui, on le vit plus tard, pouvait servir à des conjurés de pied à terre à la Cité. La tentative de Sébastien Loys s'éclaircit d'un jour nouveau lorsqu'on l'examine à la lueur des faits et gestes d'Isbrand Daux. Mais elle échoua et vingt années se passèrent avant que le mouvement fût repris.

*
* *
*

C'est une figure énigmatique que celle de Sébastien Loys. Il était le dernier fils d'Étienne Loys ³, qui fut le grand avocat lausannois de la première partie du XVI^e siècle, l'un des principaux conseillers des deux derniers évêques, et qui mourut en 1534, peu de mois avant la débâcle du régime. Son dernier né avait eu l'évêque Sébastien de Montfalcon pour parrain. L'enfant avait été élevé au Collège des Innocents, à la Cité, dont il n'était sorti en septembre 1535 ⁴ que pour recevoir le bénéfice d'une des chapellenies de la riche chapelle des Martyrs Thébains fondée à la Cathédrale par l'évêque Aymon ⁵. Il se rallia au régime bernois puisqu'il

¹ A. C. V. *Registres Ba.* 33. Décrets romands B. 73.

² Dumur, *Sénéchaux de Menthon*, p. 58, et Chavannes, *Manuaux*, dans les M. D. R. t. I. 2^e série, p. 173.

³ Archives de la famille de Loys.

⁴ Archives de la famille de Loys n^o 2588, et Reymond, *Les Ecoles dans le pays de Vaud avant 1536*, p. 6.

⁵ Archives de Loys, quittance du 14 janvier 1536.

acquit en 1543 ¹ des biens ecclésiastiques, mais il fit bande à part et ne joua pas de rôle dans les affaires publiques. Il devint seigneur de Denens et de Mex, épousa Jeanne Cornillon, puis Marie d'Aubonne, qui lui donnèrent neuf enfants ². Voici les noms de quatre d'entre eux : Étienne qui épousa Esther, fille de Michel de Saint-Cierges ; Jeanne, qui fut la femme de Georges Daux, fils d'Isbrand ; Susanne, femme d'Hugues Comte, seigneur de Mex, et Catherine, femme de François Tavel, de Vevey. Retenons ces noms, nous les retrouverons tous ³ dans la conjuration d'Isbrand Daux, et si nous ne voyons pas celui de Sébastien Loys lui-même, c'est sans doute parce que ce dernier mourut en 1583, en pleine préparation du complot.

Michel de Saint-Cierges, dont la fille s'unit au fils de Sébastien, était lui-même un camarade d'enfance de celui-ci. Comme lui, il appartenait à une importante famille bourgeoise. Son oncle et parrain, Michel, avait été l'un des chanoines de Lausanne les plus en vue ⁴. Son père Jean avait été bourgmestre de la ville avant et immédiatement après la Réforme. Son adhésion au nouvel ordre de choses n'était pas douteux : entré de bonne heure au conseil de ville, Michel de Saint-Cierges avait été établi boursier en 1563, maisonneur en 1566, et élevé enfin le 7 septembre 1578 à la dignité de

¹ A. C. V. *Registres* Bk. 2, achat de l'office de la maruglerie. Un acte de 1549 le montre amodiateur général des biens du chapitre. (Archives de Loys n° 1403).

² Généalogie manuscrite de la famille de Loys.

³ Étienne ne paraît pas avoir joué personnellement de rôle dans la conspiration ; du moins ne fut-il pas inquiété. Un acte de 1583 le montre en conflit avec ses beaux-frères au sujet de l'héritage paternel. (Archives de Loys n° 170.)

⁴ Reymond, *Dignitaires de l'Église de Lausanne*, p. 438. Les de Saint-Cierges remontent à Perronet, qui était notaire à Lausanne en 1359.

bourgmestre de la ville ¹. Il avait épousé Étienne François, dont le neveu Jérôme fut plus tard arrêté comme complice dans la conjuration, mais put faire admettre son innocence ².

A Sébastien Loys, à Michel de Saint-Cierges s'ajoute un troisième ami d'enfance, Isbrand Daux, et c'est lui qui maintenant va retenir notre attention.

*
* *
*

Les Daux étaient une ancienne famille bourgeoise de Lausanne qui apparaît dans la première moitié du XIV^e siècle déjà. Anselme d'Auz ou de *Alpibus* est qualifié en 1330 *d'advocatus* et habitant de Lausanne ³, ce que l'on a traduit par avoué, mais pourrait être simplement avocat. Mermet d'Auz, qui est peut-être son fils, possède en 1352 une maison à la Palud ⁴, à l'entrée de la rue de la Madeleine, dans le quartier même où des générations de Daux se succéderont. Girard, fils de Mermet, est en 1380 environ un notaire influent de Lausanne en même temps que l'un des familiers de l'évêque Gui de Prangins ⁵. Jaquet, fils de Girard, recueillit son étude de notaire; son testament, de 1457 ⁶, relève les grands services qu'il avait rendus à l'Église et à l'évêque Georges de Saluces. Louis, fils de Jaquet, est en même temps son collaborateur; il fonctionne aussi comme secrétaire du chapitre et on le soupçonne d'être l'auteur de la *Chronique de Mou-*

¹ Manuaux du Conseil de ville et *chronique de la famille de Loys*.

² Son journal a été publié dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, en 1870.

³ A. V. L. *Rép. Montheron*, nos 82 et 83.

⁴ A. C. V. *Série C VI*, Chapitre.

⁵ A. V. L. *Rép. Montheron*, n° 62. Ces archives possèdent de lui un important registre de minutes de 1383.

⁶ A. C. V. *Notaires*. Minutaire J. Arthod, p. 90.

*don*¹, l'une des rares annales lausannoises que l'on possède; Louis fut le père de Jean, qui ne joua aucun rôle politique, mais fit un assez bon mariage en épousant Madeleine de Monthey², qui lui apporta la mayorie de Crissier, fief noble au moyen duquel ce fils de notaire entra dans la noblesse. Jean fut le père de notre Isbrand Daux.

*
* *
*

Mais il y avait eu déjà un autre Isbrand Daux. Celui-ci était fils d'un Jaquet dit le jeune et cousin de Louis. On le trouve mentionné en 1484 dans un partage de famille³. Il était hôtelier de son état et sa taverne se trouvait sur la Palud, à peu près où est aujourd'hui, à côté du « Raisin », un magasin de confections⁴. Le métier était bon et pour le mieux entretenir Isbrand Daux mettait son vin au frais dans une des caves de la maison de ville⁵. Sa taverne, bien achalandée, attirait beaucoup de clients, et l'on y parlait fort politique. C'était après l'union des deux villes, de la Ville inférieure et de la Cité. Il y avait désaccord entre les deux parties. Les gens de la Palud trouvaient que ceux de la Cité pesaient trop sur les décisions communales, tandis qu'à la Cité, les amis de l'évêque et des chanoines se plaignaient de ce que les droits de ces derniers n'étaient pas respectés. La tension devint si forte qu'en 1495 le parti de la Ville inférieure que l'on nommerait aujourd'hui le parti radical fit table rase aux

¹ Reymond, *Dignitaires de l'Eglise de Lausanne*, p. 373.

² De Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, I, p. 226. La filiation Louis-Jean-Isbrand est attestée par A. V. L. *Registres C* 247, p. 319.

³ A. V. L. *Rép. Montheron*, n° 281.

⁴ A. V. L. *Registres C*. 247, fo. 314 et C. 241, fo. 288. A. C. V. *Terriers*, Lausanne n° 84.

⁵ Reymond, *Les Hôtels-de-ville de Lausanne*, p. 280.

élections du conseil sortant de charge, jugé trop modéré. Il donna à la commune une administration nouvelle à la tête de laquelle il plaça comme syndics Henri Gubet et l'aubergiste Isbrand Daux¹. Mais la ferveur populaire est changeante. Les élections de 1496 ramenèrent le parti conservateur au pouvoir et, pendant les dix-huit années qui suivirent, Isbrand demeura exclu du Conseil. Il eut la douleur de voir son ami Gubet exécuté ensuite de sentence judiciaire² pour attentat, dans des circonstances restées obscures, contre l'autorité de l'évêque; le chalet que le condamné possédait au Jorat fut confisqué et revint plus tard à la ville; c'est notre « Chalet-à-Gobet ». Tout ceci nous explique pourquoi, lorsqu'en 1514 Isbrand Daux rentra au Conseil, ce fut pour y faire pendant douze ans une opposition acharnée à la souveraineté de l'évêque. Il travaillait en 1518 à établir à Lausanne l'autorité du duc de Savoie quand son parent Jean Daux vint le prier de tenir son nouveau né sur les fonts baptismaux, et c'est ainsi qu'un second Isbrand apparut à l'horizon lausannois. Le premier mourut peu après, en 1526, sans enfant, et sa veuve apporta à un second mari la taverne de la Palud qui devint plus tard l'une des maisons Bergier.

*
* * *

Le second Isbrand Daux avait dix-huit ans environ, au moment de la conquête bernoise. Nous ignorons où il fit ses études. Pas plus que ceux de Sébastien Loys et de Michel de Saint-Cierges, son nom n'est mentionné parmi ceux des compagnons de la noble abbaye des enfants de Lausanne qui troubla singulièrement la ville par ses débordements. S'il en fit partie, il demeura à l'arrière plan. Jean Daux lui-même,

¹ Cf. *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, Lausanne, t. II.

² Ch. Vuillermet, *Notes historiques sur Lausanne*, p. 53.

le père, ne prit part à aucune des manifestations politiques de cette époque agitée. Simple indifférence, peut-être. Cependant, retenons ceci. Lorsqu'eut lieu en 1543 la dévolution des biens ecclésiastiques, on trouve parmi les acquéreurs presque tous ceux qui portaient un nom à Lausanne : ceux de Jean et d'Isbrand Daux manquent à la liste. Dégoût des biens de ce monde ? Impuissance financière ? Scrupule religieux ? S'il nous fallait choisir, nous inclinerions plutôt vers ce dernier motif, et nous considérerions volontiers Jean Daux et son fils comme des résignés plutôt que comme des ralliés. Fait aussi curieux, Isbrand, qui tenait encore en 1547¹ la maison paternelle située, comme nous le verrons plus loin, à l'angle occidental des rues de la Palud et de la Madeleine, vend ce bâtiment et se retire à Crissier. Il est absent de Lausanne en 1547, au moment où un commissaire rénovateur enregistre sa maison, mouvante du chapitre, et pendant plus de trente ans il ne joue en ville aucun rôle. Cet éloignement absolu pourrait s'expliquer par un séjour à l'étranger, mais nous n'avons à ce sujet aucun indice, et comme Isbrand Daux emporta plus tard en Savoie ses titres et ses papiers, il est peu probable que nous arrivions à faire la lumière sur ce point.

Nous savons seulement qu'Isbrand Daux dut se marier vers 1550 avec une fille d'Aymé de Prez, seigneur de Corcelles-le-Jorat, de Corsier et de Morlens², et qu'il en eut deux enfants, Georges et une fille, laquelle épousa Daniel Qui-

¹ A. V. L. *Registres* C. 247 p. 319 : Reconnaissance de Provide Isbrand, fils de feu Jehan Daulx fils de Louis Daulx, citoyen et notaire de Lausanne ; — absent (le 28 avril 1547) et remplacé par le notaire Georges de Neschel, — des biens précédemment reconnus par Girard Romanel, puis par Jean, bâtard d'Antoine Soutey, et ensuite par Girard Daulx, puis par Jehan Daulx.

² Généalogie de la maison de Loys.

sard¹, le frère de Pierre Quisard, le célèbre jurisconsulte dont Leurs Excellences de Berne interdirent la publication du *Coutumier vaudois*, qui rappelait trop inopportunément — c'était en 1562² — les libertés du Pays de Vaud d'autrefois. Cette rencontre d'Isbrand Daux avec Pierre Quisard ne manque pas d'intérêt et complète certainement la figure du bourgmestre de 1588. Quant aux de Prez, nous retrouvons l'un des beaux-frères d'Isbrand, François, seigneur de Morlens, au nombre des conjurés.

La première fois qu'il est question d'Isbrand Daux dans le *Manual du Conseil de Lausanne*, c'est en 1564, le 22 février. En sa qualité de mayor de Crissier, il avait condamné des bourgeois de Lausanne à l'amende, et la ville lui en contestait le droit. En 1567³, LL. EE. lui inféodent la cinquième partie du grand dîme de Crissier, puis en 1575⁴ elles lui vendent encore les revenus de la prébende capitulaire et de la cure de Crissier, cela, explique l'acte, aux fins d'assurer à Isbrand Daux des revenus fonciers suffisants pour justifier de sa part un hommage noble. Le mayor de Crissier est donc, à cette époque, en bons termes avec le gouvernement.

Isbrand Daux était, en outre, coseigneur de Prilly. Son ami Sébastien Loys avait tenu de son frère Ferrand cette seigneurie acquise des Gimel. Mais lui-même et son neveu Isbrand de Crousaz — celui-là même, fils de sa sœur, qui le trahira plus tard — avaient sur cette possession des droits qu'ils firent prévaloir en 1573⁵. Il y eut procès, mais le

¹ A. C. V. Discussion des biens d'Isbrand Daux et généalogie des Quisard, seigneurs de Crans.

² A. C. V. *Registres Bf* n° 1. *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, art. Coutumes, t. I p. 531.

³ et ⁴ A. C. V. *Registres Ba* 33. *Décrets romands*, C. p., 292, et *Dictionnaire*, art. *Crissier*, t. I, p. 566.

⁵ *Dictionnaire* (ancien) de Martignier et de Crousaz, art. *Prilly*, p. 770.

conflit se termina par un mariage, puisque c'est le 31 août 1572 ¹ que Jeanne Loys, fille de Sébastien, passa contrat matrimonial avec George Daux, le fils d'Isbrand.

Tel est l'entourage de l'homme que nous allons voir, de 1582 à 1588, au premier rang sur la scène lausannoise.

II

Ce n'est que fort tard qu'Isbrand Daux entra au Conseil de ville de Lausanne. Il paraît — les procès-verbaux d'élection manquent — n'y être entré qu'aux élections du 8 septembre 1581, et c'est à la séance du jeudi 19 octobre 1581 ² que N. Isbrand Daux, mayor de Crissier, apparaît pour la première fois au Conseil des XXIV. Il n'y est pas très régulier au début, n'assistant guère qu'à une séance sur trois ou quatre; en 1582, il est absent en mai et juin, en septembre, en novembre; en 1583, en septembre et en octobre; ce n'est qu'à partir du mois de décembre 1583 que nous le voyons suivre assidûment les réunions du Conseil. Ce dernier détail a son importance. D'après le chroniqueur bernois Stettler ³, qui écrivait en 1627 et pouvait par conséquent être au courant de l'affaire par le menu, Isbrand Daux était depuis six ans — au moment de son arrestation — à la solde du duc de Savoie. Cela nous reporte précisément aux années 1582 et 1583. Nous pourrions presque en déduire que le futur bourgmestre n'était entré au Conseil de Lausanne que pour faire bénéficier le duc de Savoie de son influence, et qu'il devint d'autant plus assidu qu'il avait davantage besoin de nouer

¹ Archives de la famille de Loys n° 1338.

² Nous suivons ici les Manuaux du Conseil de ville et les Comptes pour tous les faits qui n'ont pas d'autre indication de source.

³ Stettler. *Chronique*, p. 388-390 de l'édition de 1627.

des intelligences autour de lui. Avait-il à ce moment un plan arrêté? Le bourgmestre Michel de Saint-Cierges était-il déjà son complice? Que faisait Sébastien Loys alors au déclin de sa vie? C'est ce qu'il n'est pas possible de préciser, parce que les recherches faites jusqu'ici aux archives de Turin sont restées sans résultat.

Dès le début, Isbrand Daux prend au Conseil une place importante. Dans la liste des présents, il figure presque en tête. Le 12 janvier 1582, le Conseil des LX décida d'envoyer à Berne une ambassade pour discuter des droits de la ville, notamment sur les cours d'eau, les carrières et les chemins; il désigna à cet effet le mayor de Crissier qu'assisteraient Claude Secretan et Jean Seigneux. Le 1^{er} février, Isbrand Daux rapporta au Conseil que Mgr le baillif Augsbourger avait été « joyeux » de cette désignation.

L'assiduité du nouveau conseiller aux séances de 1583, aussi bien que ses capacités, le désignèrent le 7 septembre de cette année pour remplir les fonctions de boursier, les plus importantes après celles de bourgmestre, et le bourgmestre n'était autre que Michel de Saint-Cierges. Bientôt celui-ci s'efface devant lui. Déjà le 17 novembre 1584, le boursier Daux préside à sa place une séance des Deux-Cents. Son ami lui cède enfin officiellement, le 5 septembre 1585, la direction de la ville, et quoiqu'Isbrand ne dût entrer en fonctions que le 1^{er} octobre, c'est lui qui dès le 26 août préside les séances du Conseil des XXIV. Quoique n'étant plus bourgmestre, Michel assiste régulièrement aux séances, et cela ne fait que mieux souligner sa volonté de reconnaître Isbrand comme chef de la conspiration qui se prépare dans l'ombre.

³ Il mourut vers le 10 février 1583.

*
* *

Entré le 1^{er} octobre 1585 en charge de bourgmestre, Isbrand Daux s'occupe avec soin, on doit le reconnaître, de la besogne ordinaire qui lui incombe. S'il se décharge le 18 novembre sur Jean Rosset de l'examen des comptes, c'est qu'il s'agissait de ceux-là mêmes qu'il avait à rendre comme boursier. Mais il invoque aussi qu'il « est trop occupé par d'autres affaires du publicq ». A l'ordinaire, il veille avec diligence à l'expédition des affaires, concilie les plaideurs, visite les domaines communaux, etc.

Il s'occupe d'autre chose encore. Le 28 octobre 1586, Mesieurs du Conseil « laissent a la discretion de M. le bourgmeister commander aux srs qu'il trouvera capable pour fayre compagnie aux srs estrangers allans et venans ». Le 16 juin suivant, on décide que Messieurs du Conseil n'accompagneront que les « srs du Conseil de nos souverains srs de Berne » et que l'on se bornera à offrir du vin d'honneur aux étrangers que M. le bourgmestre désignera. Évidemment, Isbrand Daux tient à voir au passage les étrangers qui lui conviennent, sans qu'il y ait aux écoutes des oreilles indiscrètes.

Voici qui est plus sérieux. Le 14 décembre 1585 : « Mons. le bourgmeister n. Isbrand Daulx, n. Michel de Saint-Cierges, ancien bourgmeister et n. Pierre Loys, sr de Marnant, sont commis parler a Mons^r Beufz pour la translation du plaict general, soient encore toutes ordonnances du publicq et aussi toutes actestations de la coustume est estre reduicte en ung livre ». Il ne semble pas que M. le ministre Beufz ait accepté de se charger de ce travail, car le 16 mars 1587,

¹ Manual du Conseil — Pour plus de détails A. C. V. *Registres* B a 33. Décrets romands D 225.

le Conseil chargea une commission présidée par Isbrand Daux d'examiner dans le détail article par article les droits de la ville. Dans ce but, le 15 mai, les membres du Conseil des LX furent invités à reconnaître tous les droits et titres qu'ils connaissaient en faveur de la ville, et l'on retira au secrétaire Pivard et au secrétaire substitut Guibaud tous les titres qu'ils avaient afin de les déposer dans la « crotte » de la ville, à la disposition du bourgmestre et de la commission.

Isbrand Daux tenait à avoir tous ces titres à sa portée, afin d'en pouvoir tirer parti en cas de besoin contre le régime bernois. C'est ainsi que, dans la séance du 28 mars 1587, il rappelle les franchises qu'avait la ville au temps des évêques en matière d'arrestation de criminels. En 1586, le 14 octobre, au cours d'une alerte, il proteste auprès du bailli contre l'emploi par ce dernier de Lausannois pour la garde du château.

Ce dernier incident est intéressant. Berne était inquiète des projets du duc de Savoie contre Genève et le Pays de Vaud qui étaient sans doute venus aux oreilles de ses espions. La guerre avait déjà paru imminente en février 1586, et à la demande de LL. EE. le Conseil ordonna le 7 aux bannerets d'établir les rôles éventuels des soldats, nomma le bourgmestre capitaine de ville avec Pierre Loys, seigneur de Marnand, pour lieutenant. Une nouvelle alerte se produisit en été : le 25 août, le bailli donna l'ordre au bourgmestre de faire visiter les armes, et une monstre des arquebusiers eut lieu le 6 septembre.

Rien n'éclata pourtant, quoiqu'en octobre la situation devînt plus inquiétante. Le 8, le conseil de ville interdit le port d'arquebuses la nuit. Le 13, « est ordonne cause de guerre, messrs du Conseil estre assemblez tous les jours a cinq heures du mattin pour aviser a ce que sera requis. Les

portiers doibvent remettre les clefs des portes estant serrees aux srs banderets. Le maisonneur pourvoira toutes les tours de munitions. Estre faitt toutes les nuicts garde par la ville de six hommes ». Enfin, le procès-verbal de la séance du lendemain 14 octobre s'exprime en ces termes :

« Est ordonne a Monsr le bourgmeister lieu et demeure au chasteau de Menthon.

» Est ordonne ne permettre les subjects de la ville estre colloquez en garde pour le chasteau, iceux d'aultant est requis en servir pour la garde de la ville. »

C'est à ce dernier propos que le bourgmestre fit part au Conseil qu'il avait demandé au bailli « de n'enroller ni colloquer pour la garde du chasteau les subjects et ressortissants de la ville, ains en prendre en ceux de Lavaux ». Sur quoi le bailli avait répondu qu'il en prendrait moitié en ville, moitié à Lavaux. La décision du Conseil est une protestation contre cette réplique. Que signifie l'ordre donné au bourgmestre de résider au château de Menthon ?

Commentant cette décision du 14 octobre 1586, M. Benjamin Dumur estime qu'en se faisant adjuger pour demeure le château de Menthon, Isbrand Daux visait déjà à avoir un pied à terre à la Cité d'où il pourrait facilement préparer un coup de main sur le château du bailli et s'emparer de la personne du représentant de Leurs Excellences. La chose est fort possible et l'on peut se demander si le duc de Savoie et le bourgmestre n'avaient pas déjà convenu d'un coup de main qui aurait été commis à ce moment même, et que l'importance des précautions militaires bernoises aurait seule fait ajourner. Quoi qu'il en soit, la guerre n'éclata pas, et Isbrand Daux ne put, par sa propre faute, user longtemps du château de Menthon. En effet, le

1- B. Dumur, les *Sénéchaux de Lausanne*, p. 57.

5 janvier 1587, veille des Rois, le bourgmestre avait réuni autour de lui sa famille, ses amis, ses complices probablement, et l'on avait mené autour de la table vie si joyeuse et si turbulente qu'à 3 heures du matin, le feu prit au château et l'incendia complètement. On ne rechercha point les auteurs du sinistre, dont la ville supporta tous les frais, mais Isbrand Daux dut vraisemblablement modifier ses batteries.

*

* *

C'est le 16 mars 1587 que le Conseil avait chargé une commission d'examiner et de réunir les droits de la ville. Cette commission était formée du bourgmestre, du boursier Bourgeois, de Loys de Marnand, et des banderets Claude d'Illens et E. Fillion. Que s'y décida-t-il? Nous ne savons. Il est probable qu'elle ne donna pas toute satisfaction à Isbrand Daux, et c'est sans doute sur sa proposition que trois semaines plus tard, le 7 avril, le Conseil des XXIV prit une nouvelle décision : « Mardy prochain soyt establi conseil pour vouloir assemblee secrette pour traicter daultantage affayres et negoces du publicq plus urgent, selon que par la prudence de nos srs sera convoquez comme plus propre et proufitable au publicq ».

Cette assemblée secrète, ou conseil estroit, fut formée du bourgmestre Isbrand Daux, de Michel de Saint-Cierges, l'ancien bourgmestre, du boursier Pierre Bourgeois, du juge Jean Goumoëns — qui mourut peu après — de Jean Rosset, de Jean-Baptiste Loys, seigneur de Cheseaux, de Pierre Blécheret, des banderets Claude d'Illens (Bourg), A. Bergier (Palud), Sébastien Roche (Saint-Laurent), Fillion (Cité) et de n. Pierre Loys, seigneur de Marnand, faisant fonction de banneret pour le quartier du Pont. On ne peut guère douter que le bourgmestre fut l'instigateur

de cette mesure, mais comme quatre membres seulement de la commission prirent une part connue à la conjuration, et que ce fut l'un des commissaires Jean Rosset qui remplaça Isbrand Daux à la tête de la ville, — on peut se demander si le Conseil n'était pas un peu inquiet et ne craignait pas de laisser toute puissance au syndic.

Cependant, le 3 septembre 1587, les Deux-Cents confirmaient Isbrand Daux dans ses fonctions et nommaient son fils Georges grossaultier; le 30 décembre suivant, Michel de Saint-Cierges était nommé capitaine de ville, avec son gendre Étienne Loys comme lieutenant et Guillaume d'Illens, frère de Claude et châtelain de Saint-Sulpice, comme sergent. On voit par là que les principaux postes de la ville étaient aux mains des conjurés.

En fait, la conspiration groupe autour d'Isbrand Daux et de Michel de Saint-Cierges leurs principaux parents : Georges Daux, fils d'Isbrand; ses deux beaux-frères Hugues Comte, seigneur de Mex, et François Tavel de Vevey; ses deux cousins Claude et François Paris, le premier membre du Conseil de ville et receveur de Saint-François; d'autres parents, François de Prez, seigneur de Morlens; Guillaume et Claude d'Illens et Jérôme François. Puis venaient d'autres gentilshommes : Ferdinand Bouvier, lieutenant baillival de Chillon et receveur de l'hôpital de Villeneuve; François de Dörtans, seigneur de Bercher, et d'autres sur les noms desquels on fit le silence. Enfin une douzaine de bourgeois et d'habitants de Lausanne, dont les plus connus sont les frères Claude et Loys Espaulaz, et l'ancien banneret Pierre Tronchet, qui tenait l'auberge de l'Ange au bas de Bourg.

Les deux frères Espaulaz étaient Savoyards, originaires d'Hermenges, mais fixés depuis plusieurs années à Lausanne. Loys possédait trois maisons à la rue du Pont,

dont l'ancien hôtel de ville. C'étaient des merciers aisés et influents, mais ils étaient un peu suspects. Loys avait été, en mars 1585, impliqué dans une affaire de faux; l'année suivante, en mai, il avait été emprisonné, ainsi que sa femme, pour avoir insulté et frappé le fils du boursier Bourgeois qui lui réclamait paiement d'une dette à la ville et avoir « usé » de propos indécents. On voit d'ailleurs, par d'autres poursuites, qu'il en prenait volontiers à sa guise avec ses créanciers.

Le commerce qu'avait les deux frères les obligeait d'aller souvent dans le Chablais. On s'en défiait. Le 11 octobre 1586, au moment de l'alerte dont nous avons parlé, le Conseil leur avait ordonné de ne pas s'absenter plus de vingt-quatre heures sans permission et de faire rentrer immédiatement le vin qu'ils avaient en Savoie. Les soupçons n'étaient que trop fondés. Les Espaulaz étaient de précieux intermédiaires entre Isbrand Daux et les agents du duc de Savoie.

(A suivre.)

Maxime REYMOND.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ ¹ UNE ÉLECTION CONTESTÉE

L'arbre de la liberté d'Epalinges scié.

Lausanne, le 1^{er} juillet 1799.

Au citoyen préfet national,

Citoyen,

L'agent national d'Epalinges vient de m'informer que l'arbre de la liberté planté sur la place d'exercice de cette commune lors de la prestation du serment civique le

¹ Voir pages 152, 269 (année 1915)